L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 19, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 6 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN.

Propriété dans le Troisième District.
SUCCESSION DE MME EUGENIE DUPEE.
PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.
Bureau, No 106 Magazine.

IL sera vendu, JEUDI, 9 Février 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ci-devant Cour de Paroisse, en vertu d'un jugement, en date du 3 janvier 1865, ci-devant rendu en cette Cour, sous le No 17,264, en l'affaire de Mme Eugénie Dupée, ci-devant veuve Jean Dupée, contre Jean Dupée, ci-devant et actuellement absent, et Pierre Dupée, ci-devant et actuellement absent, tous deux de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de $1,000 et les intérêts et dépens, ci-après :

UNE PROPRIETE, située dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, consistant en un terrain de 30 pieds de front sur la rue Tricou, sur 106 pieds de profondeur, le tout de la profondeur de ces deux rues, entre les lots Nos 15 et 17 de la rue Tricou, et 16 et 18 de la rue Moreau, avec les bâtisses et améliorations dessus, consistant en une maison de 30 pieds de profondeur, avec galerie en devant, et une cuisine en arrière, avec toutes ses dépendances, et appartenances, et aisances, et droits de passage, tel que le tout se comporte et comporter peut, sans garantie de contenance, ainsi que le tout se trouve et comporte, sans rien en excepter ni réserver, tel que le tout a été acquis par la susdite défunte, Jeanne Dupée, veuve Jean Dupée, ci-devant et actuellement absente, par actes de Jean Graham, notaire public, en date des 25 mai et 5 juillet 1847, enregistrés, le premier, au bureau de l'enregistrement de la Nouvelle-Orléans, le 26 mai 1847, au livre 1, folio 1, et le second, au bureau de l'enregistrement de la Nouvelle-Orléans, le 5 juillet 1847, au livre 1, folio 1, et transcrits, le premier, au bureau de l'hypothèque de la Nouvelle-Orléans, le 26 mai 1847, au livre 1, folio 1, et le second, au bureau de l'hypothèque de la Nouvelle-Orléans, le 5 juillet 1847, au livre 1, folio 1, et dont ladite défunte a joui et disposé en vertu de ses titres, et dont elle a joui et disposé, elle et ses ayant droit, depuis plus de trente ans, sans trouble ni empêchement quelconque